

# « L'Entre-Guillemets »



BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

## Bon été à Fossambault-sur-le-lac

Fossambault-sur-le-Lac - 17 juin 2013 - Volume 29 - Tome 5



LE PIA EXPLIQUÉ 10

RÉCEPTIONS OU ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX 13

CALENDRIER DES ACTIVITÉS JUIN ET JUILLET 19



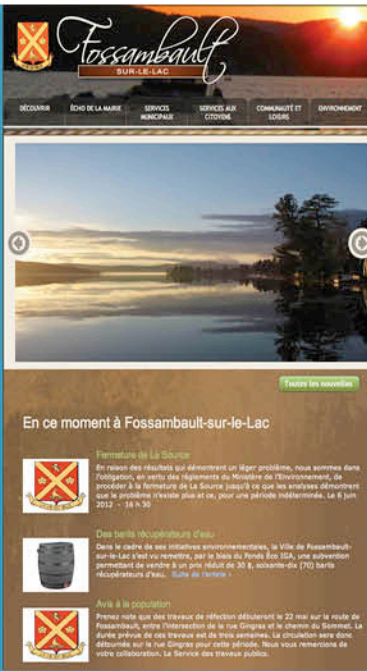
Fossambault  
SUR-LE-LAC

Site Internet | [www.fossambault-sur-le-lac.com](http://www.fossambault-sur-le-lac.com)



SITE WEB

www.fossambault-sur-le-lac.com



Pour recevoir une version électronique de « L'Entre-Guillemets », veuillez vous abonner directement via le site Web de la Ville :

## « L'ENTRE-GUILLEMETS »

### COMITÉ DE TRAVAIL

Isabelle Houde,  
responsable des  
loisirs, culture et  
vie communautaire

Céline Gilbert,  
secrétaire de direction  
et greffière adjointe

Jacques Arsenault,  
directeur général,  
trésorier et greffier

Jean Laliberté,  
maire

Hélène Thibault,  
conseillère municipale

### CONCEPTION

GRAPHIQUE,  
MONTAGE ET  
IMPRESSION  
Graphica impression

### DÉPÔTS LÉGAUX

Bibliothèque nationale  
du Québec  
Bibliothèque et Archives  
Canada  
ISSN 1927-4602,  
ISSN 1927-4629

### TIRAGE

1 200 exemplaires

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Avec le mois de juin arrive la période annuelle où notre population atteint plus ou moins 5 000 résidents, sans compter les visiteurs et les utilisateurs du camping de la Plage Lac Saint-Joseph. Je vous rappelle que nous mettons tout en oeuvre pour répondre aux besoins estivaux de tous. En ce sens, je vous invite à consulter le calendrier des activités sur le site Internet de la Ville à l'onglet « Communauté et loisirs » et sur les babillards dans les abris postaux.

### ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 3 NOVEMBRE 2013

Récemment, le conseil analysait son fonctionnement en regard des années de gouvernance et s'interrogeait sur le suivi à effectuer pour un prochain mandat. Unaniment, le conseil m'a recommandé de continuer à oeuvrer à la mairie avec l'équipe en place, et fort de l'avis de citoyens, je vous informe que je soumettrai ma candidature pour le 3 novembre prochain sous la bannière de l'équipe Laliberté. Malheureusement, Mme Kathleen Dawson Laroche, conseillère du district no 6, nous a signifié son intention de ne pas se représenter, pour des raisons personnelles. Je tiens à la remercier pour le temps consacré à nos citoyens et pour ses prises de position afin d'aider les familles. Le président des élections est déjà avisé verbalement de ma décision et nous compléterons la documentation pertinente dès qu'elle sera rendue disponible.

### M. ÉRIC CAIRE, DÉPUTÉ

Le 13 mai dernier, nous recevions confirmation du bureau de M. Éric Caire, député de la Peltrie, de l'octroi d'une subvention de 34 532 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Par ce geste, M. Caire tient sa promesse de nous aider de façon concrète, promesse faite lors de nos rencontres de travail. En parallèle, sachez que dans les années antérieures, nous recevions du député de Portneuf un montant de 8 000 \$ qui fut bonifié à 10 000 \$ pour les deux dernières années.

Merci M. Caire pour le suivi effectué et l'aide apportée!



## ERRATUM

Lors du montage de « L'Entre-Guillemets » du mois de mai, le nom de famille de M. le Maire, Jean Laliberté, a malheureusement été omis en page 5 et nous tenons à nous en excuser.

PROCHAINE PARUTION

22 juillet 2013  
Date de tombée : 26 juin 2013



## JOURNÉE DE L'ARBRE

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, à l'instar des autres années, nous avons remis plusieurs arbres aux citoyens désireux de reboiser leur terrain. Par ce geste que vous effectuez, vous nous aidez à conserver un couvert forestier digne d'un lieu de villégiature. De plus, vous limitez les effets du ruissellement des eaux de pluie et protégez le lac. *Merci pour vos efforts et vos préoccupations pour protéger l'environnement!*



## M. MICHEL POITRAS, CURÉ

Récemment, j'apprenais le départ de M. Michel Poitras, curé de notre paroisse. En effet, il m'annonçait sa nomination à titre de supérieur du Grand Séminaire de Québec. Je tiens à le remercier, au nom de la population de Fossambault-sur-le-Lac, pour son implication dans notre communauté chrétienne, et à le féliciter pour sa nomination.

*Bonnes Célébrations des Fêtes de la  
Saint-Jean-Baptiste et de la Confédération.*

Le maire,

Jean Laliberté



## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Jean Laliberté  
Maire de  
Fossambault-sur-le-Lac



Pierre Hallé  
District #1  
Urbanisme  
Environnement



Jim O'Brien  
District #2  
Travaux publics  
Plage et sécurité  
municipale  
Gestion des matières  
résiduelles



Michael Tuppert  
District #3  
Loisirs  
Vie communautaire



Hélène Thibault  
District #4  
Communications  
Ressources humaines  
Maire suppléant



Jean Perron  
District #5  
Finances  
Grands travaux  
d'infrastructures  
Sécurité civile



Kathleen Dawson  
Laroche  
District #6  
Patrimoine et Culture  
Famille



### Mot du **DIRECTEUR GÉNÉRAL**



#### **NOMINATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Je suis heureux de vous informer que nous avons procédé à l'embauche de M. Vincent Bilodeau à titre d'opérateur des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux. M. Bilodeau possède un diplôme spécialisé en traitement de l'eau et a œuvré, au cours des années, pour une entreprise s'occupant de l'entretien des réseaux d'aqueduc et assainissement des eaux de plusieurs villes.

Sous la supervision de M. Carl Côté, opérateur senior des réseaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux, M. Bilodeau est entré en fonction le 27 mai dernier. Son embauche fait partie d'un plan d'ensemble de restructuration de nos effectifs. On se rappellera qu'à cet effet, un poste de journalier temps plein avait été récemment aboli.

#### **LIMITES DE VITESSE**

Comme à chaque printemps, je reçois plusieurs appels téléphoniques et courriels de contribuables qui se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes sur les routes de la municipalité. Nous faisons donc appel à votre sens du civisme afin de respecter les limites établies. De plus en plus de jeunes familles viennent s'établir dans notre belle région, d'où la présence plus nombreuse d'enfants. Soyons donc plus vigilants.

#### **MISE À JOUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Nous vous avons présenté, lors de la préparation du budget, le plan triennal d'immobilisations de la Ville. Ce plan fait état des principaux investissements qui seront effectués au cours des années 2013-2014-2015. Je vous propose donc une mise à jour de la situation actuelle en ce qui a trait aux travaux municipaux prévus cette année et de ceux déjà amorcés.

- **Étangs aérés**

Près de 90 % des travaux de réaménagement des étangs aérés ont été réalisés en 2012. L'entrepreneur procède présentement aux essais finaux des différents systèmes ainsi qu'à la correction des dernières déficiences. Le tout devrait être complètement effectif vers la fin du mois de juin.

- **Réaménagement du parc sportif**

Même si nous n'avons pas traité de ce dossier au cours des derniers mois, celui-ci est toujours actif. Il s'agit de réaménager le parc sportif situé à l'entrée de la Ville, sur la rue des Étangs, afin qu'il respecte les normes gouvernementales actuelles. Une demande de subvention a été présentée au ministère de

l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II. En raison de la tenue des dernières élections, les crédits dans ce programme avaient été « gelés », d'où les retards dans le traitement des demandes. Le bureau du député Éric Caire collabore étroitement avec nous dans le suivi de ce dossier.

- **Bouclage des réseaux d'aqueduc dans le secteur de la route de Fossambault et sur certaines rues du Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP)**

Nous avons retardé quelque peu les appels d'offres dans ces dossiers afin de procéder à un seul appel d'offres commun. Cela nous permettra certaines économies d'échelle puisque nous ferons affaires avec un seul entrepreneur. L'appel d'offres sera publié au début de l'été pour des travaux réalisés dès l'automne.

- **Construction d'un abri postal et réaménagement de l'intersection de la route de Fossambault et chemin du Sommet**

Au moment où vous lirez ces lignes, la construction de l'abri postal situé à l'intersection de la route de Fossambault et du chemin du Sommet devrait être complétée. Grâce à une subvention de 36 000 \$ provenant du député Éric Caire et du Programme d'amélioration au réseau routier municipal, nous profiterons de l'occasion pour reconfigurer ladite intersection. Les travaux devraient être terminés au plus tard à la mi-juillet.

- **Pavage de routes**

Un montant de 100 000 \$ a été prévu pour paver quelques parties de routes endommagées et pour reprofiler les fossés à certains endroits. Les pluies torrentielles du début du mois ont causé des dommages très importants aux accotements et aux fossés de la Ville et ont fait en sorte d'engager une bonne partie de ce budget.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Bon été!

Le directeur général,

Jacques Arsenault



## Mot du **CONSEIL MUNICIPAL**



Bonjour,

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac, par le biais de ses organismes partenaires, tente de vous surprendre, d'année en année, afin de vous offrir une multitude d'activités, tant pour les enfants que pour les adultes. Que ce soit pour un événement culturel, social ou sportif, et par leur dynamisme, les organismes vous ont programmé plusieurs activités qui sauront vous plaire cet été.

Afin de mieux planifier vos sorties à Fossambault-sur-le-lac pour la période estivale, voici quelques dates importantes à mettre à votre agenda :

- **27 juillet** 50<sup>e</sup> Anniversaire de la fondation du Club Nautique de Fossambault (CNF), organisme de loisirs, partenaire de la municipalité. Une soirée-spectacle est à l'horaire. Cartes en vente auprès de la CNF.
- **3 août** Tournoi de golf. Activité bénéfice organisée par le Comité de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac au Club de golf du Lac St-Joseph.
- **17 août** Fort du succès de l'Événement Découverte l'an dernier, la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac organise, en collaboration avec plusieurs organismes, la « *Fête des Voisins* ». Au cours de cette journée, plusieurs activités sont prévues pour les jeunes et les moins jeunes, suivies d'un souper avec DJ en début de soirée, et d'un feu d'artifice sur le lac pour couronner cet événement.

Pour en savoir plus sur les activités et dates d'événements qui auront lieu sur notre territoire, je vous invite à consulter « L'Entre-Guillemets », le site Internet ainsi que les affiches aux abris postaux.

*Cet été, c'est chez nous que ça se passe. Bon été à tous!*

**Mike Tuppert**, conseiller, district no 3  
Responsable des loisirs



**Recevez dans votre courriel les alertes  
et avis importants concernant la municipalité**

• • • Alertes citoyen  ..... ➤ **Abonnez-vous!**

[www.fossambault-sur-le-lac.com](http://www.fossambault-sur-le-lac.com)



### RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 JUIN 2013

**Résolution 98-06-2013**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013

**Résolution 99-06-2013**

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 31 mai 2013

**Résolution 100-06-2013**

Autorisation de paiement / Litige avec Les Excavations Lafontaine inc. / Réfection des infrastructures souterraines des secteurs Le Plateau et protection des puits / Poste des Mélèzes

**Résolution 101-06-2013**

Autorisation de paiement / Déplacement d'une ligne aérienne dans le cadre des travaux de mise aux normes des étangs aérés / Hydro-Québec

**Résolution 102-06-2013**

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

**Résolution 103-06-2013**

Dérogation mineure face au 7001, route de Fossambault, lot numéro 690-5

**Résolution 104-06-2013**

Dérogation mineure au 309, rue du Carrefour, lot numéro 861-185

**Résolution 105-06-2013**

Dérogation mineure au 6155, route de Fossambault, lots numéros 683-1 et 682-9-A-1

**Résolution 106-06-2013**

Dérogation mineure au 38, avenue de la Rivière, lot numéro 901-303

**Avis de motion**

Règlement abrogeant le Règlement numéro 2003-04-7775 sur les alarmes et systèmes d'alarmes

**Résolution 107-06-2013**

Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**Résolution 108-06-2013**

Mandat pour services professionnels en ingénierie / Étude de faisabilité pour le raccordement d'un nouveau poste de pompage sur la conduite de refoulement existante du poste de Plage Lac St-Joseph / CIMA +

**Résolution 109-06-2013**

Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » / Croix-Rouge canadienne

**Résolution 110-06-2013**

Dépôt de candidature / Demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Volet 5.1 / Reconstruction de la salle communautaire et de l'hôtel de ville

**Résolution 111-06-2013**

Demande d'aide financière / Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014

**Résolution 112-06-2013**

Embauche d'un inspecteur en bâtiments / poste temporaire



*Bonnes célébrations  
de la Fête nationale  
du Québec et de la  
Fête du Canada*

**Veillez prendre note  
que les bureaux de  
l'hôtel de ville seront  
fermés les lundi  
24 juin et 1<sup>er</sup> juillet**



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10620-2013 CONCERNANT LA  
GESTION DES ANCRAGES DE LA MARINA-À-TANGONS,  
SECTEUR DU QUAI / DES DÉRIVEURS**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac tenue le 7 mai 2013 à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jean Laliberté

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district no 1  
Jim O'Brien, conseiller, district no 2  
Michael Tuppert, conseiller, district no 3  
Hélène Thibault, conseillère, district no 4

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Laliberté;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède, à titre de locataire et en vertu d'un bail numéro 9596-20 intervenu avec le ministère de l'Environnement du Québec, une plage submergée au lac St-Joseph;

ATTENDU QUE la municipalité entend assurer la protection de ce site qui connaît, depuis des années, un achalandage croissant;

ATTENDU QUE la municipalité désire encadrer et gérer l'utilisation de la partie submergée du site;

ATTENDU QUE la Ville désire permettre l'installation de tangons sur la partie submergée du site prévue à cette fin et de nommer celle-ci: « Marina-à-Tangons »;

ATTENDU QUE la municipalité désire confier la gestion des tangons sur son site à un comité de citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac possède, à titre de propriétaire, une plage sèche (lots numéros 464-1 et 465-1) adjacente à la plage submergée;

ATTENDU QUE cette plage municipale constitue un attrait important qui a motivé plusieurs citoyens dans leur choix de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac comme lieu de résidence;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par la Loi des Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19) et que la *Loi sur les Compétences municipales* (L.R.Q., c C47-1) lui permet de régir ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2013;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le Règlement numéro 10620-2013 concernant la gestion des ancrages de la Marina-à-Tangons, secteur du Quai / des Dériveurs;

Que le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac ordonne et statue ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent Règlement.

**Article 2**

Chaque propriétaire d'un tangon sur le site, composé d'une bouée et d'un ancrage, doit également être propriétaire de l'embarcation qui y est ancrée. Le tangon doit être utilisé exclusivement par ledit propriétaire.

**Article 3**

Le propriétaire d'un tangon doit également être propriétaire d'un immeuble, excluant un terrain vacant, sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

**Article 4**

Nonobstant l'article 3, un locataire d'immeuble, dont le propriétaire possède un tangon sur le site, peut avoir accès audit tangon en présentant à la Ville un bail signé d'une durée minimale de deux mois. Le propriétaire doit transférer son droit pour la durée complète du bail. Un seul transfert de droit est permis annuellement.



## Vie *MUNICIPALE*

### **Article 5**

Chaque nouvelle demande pour un tangon doit être obligatoirement précédée par l'obtention d'une vignette d'embarcation avec preuve d'assurance auprès de la Ville. Cette demande doit être approuvée par le *Comité de gestion des tangons* qui décidera de l'emplacement du tangon sur le site.

### **Article 6**

Nonobstant l'article 4, les propriétaires actuels d'un tangon sur le site, et qui respectent les dispositions des articles 2 et 3, conservent leur droit d'usage.

### **Article 7**

Seules les bouées dûment identifiées et fournies par la Ville seront autorisées sur le site.

### **Article 8**

Un maximum de quatre-vingt-dix-neuf (99) tangons sera permis sur le site, secteur du Quai / des Dériveurs.

### **Article 9**

Chaque tangon doit respecter les normes de sécurité et de visibilité recommandées et établies par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

### **Article 10**

Chaque propriétaire a la responsabilité de son ancrage et de sa bouée. Il ne sera pas permis à un propriétaire de ne pas utiliser son ancrage et sa bouée pour plus d'une saison, à défaut de quoi il sera saisi par la Ville et mis en disponibilité pour un autre requérant.

### **Article 11**

Tous les tangons disponibles doivent être utilisés avant l'ajout d'un tangon additionnel.

### **Article 12**

Chaque propriétaire a la responsabilité de replacer son ancrage et sa bouée à leur emplacement prédéterminé s'ils sont déplacés par le vent, la glace ou autre phénomène.

### **Article 13**

La Ville peut, en tout temps et sur recommandation du *Comité de gestion des tangons*, déplacer ou enlever un tangon s'il juge que ce dernier n'est pas conforme ou nuit à la sécurité et au bon fonctionnement de l'ensemble des usagers.

### **Article 14**

Lorsque la limite de quatre-vingt-dix-neuf (99) ancrages est atteinte, l'attribution d'un tangon est effectuée par le biais d'une liste d'attente de requérants intéressés, selon le principe du « premier inscrit, premier choisi ». Cette liste est gérée par la Ville.

### **Article 15**

Lorsqu'il y a vente d'un immeuble au sens de l'article 3, le tangon ne peut pas être transféré au nouvel acquéreur; il doit être cédé à la Ville pour être mis en disponibilité pour un autre requérant et ce, selon les dispositions de l'article 13.

### **Article 16**

Chaque propriétaire, incluant la Ville de Fossambault-sur-le-lac, a droit à un tangon. Cependant, si la capacité maximale de quatre-vingt-dix-neuf (99) tangons n'est pas atteinte, le propriétaire d'un tangon peut être autorisé temporairement à utiliser un deuxième tangon en effectuant une demande au *Comité de gestion des tangons*. Une révision annuelle est effectuée par ledit comité.

Dans le cas où la capacité maximale est atteinte et qu'un nouveau requérant désire obtenir un tangon, le propriétaire d'un deuxième tangon doit mettre celui-ci à la disposition du *Comité de gestion des tangons*. S'il y a plus d'un propriétaire de deux tangons, la règle du « dernier arrivé, premier sorti » est appliquée.

### **Article 17**

Un tangon ne peut recevoir qu'une seule embarcation.

### **Article 18**

Aucune circulation, aucune activité de quelque nature que ce soit n'est tolérée sur le site entre 24 h et 6 h.

### **Article 19**

Chaque propriétaire a la responsabilité de son ancrage et de sa bouée ainsi que des dommages que ces derniers peuvent lui occasionner ou occasionner à des tiers. La Ville se réserve le droit de réclamer trois cent dollars (300 \$) au propriétaire pour toute perte ou bris survenu à la bouée.

### **Article 20**

Tout manquement aux règles décrites au présent Règlement peut entraîner l'éviction d'un propriétaire de tangon du site, et la saisie de l'ancrage et de la bouée.

### **Article 21**

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à Fossambault-sur-le-Lac, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2013.**





PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2013, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant le lot 861-24, adjacent au sud-ouest au 5, rue des Frênes.

La dérogation vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à 2 mètres de la ligne arrière du lot et à 3,50 mètres de la ligne avant du lot alors que la norme réglementaire pour la marge de recul arrière d'un bâtiment principal dans la zone 47-H est de 7,5 mètres et pour la marge de recul avant de 6 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

De plus, la dérogation vise à permettre l'implantation d'un garage isolé à 1 mètre de la ligne latérale, alors que la norme réglementaire pour la marge de recul latérale d'un garage isolé est de 1,5 mètre. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2013.

Jacques Arsenault, greffier



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 juillet 2013, à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 50, rue du Quai, et désigné sous les lots numéros 466-79, 466-80 et 466-81.

La dérogation vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 4,85 mètres de la ligne avant du lot, alors que la norme réglementaire de la marge avant d'un bâtiment principal dans la zone 23-H est de 6 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2013.

Jacques Arsenault, greffier



## AVIS DE PROMULGATION

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE le conseil municipal a adopté le Règlement suivant lors de l'assemblée régulière tenue le 2 avril 2013 :

**« Règlement numéro 10690-2013 décrétant un emprunt maximal de 230 000 \$ pour l'acquisition du lot 467-7-11 du cadastre de Sainte-Catherine ».**

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises selon la loi.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 31 mai 2013.

Jacques Arsenault, greffier



### Mot du **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

#### LE PIIA EXPLIQUÉ

Suite à l'adoption du nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ce mois-ci et les mois à venir, nous vous présenterons les divers secteurs maintenant assujettis au règlement. Ils vous seront expliqués selon leurs aspects, leurs particularités propres, l'esprit du lieu et ce que l'on cherche à conserver et à mettre en valeur.

La première zone présentée est celle du **bord du lac** qui se divise en deux secteurs (1A et 1B). Ce secteur est délimité par le lac Saint-Joseph, la rue des Dériveurs, la rue Gingras, la route de Fossambault, la rue Lamothe (1A) ainsi qu'une section à l'extrémité nord de la municipalité à la limite de la Ville de Lac-Saint-Joseph (1B). Le chemin Winfield, la rue du Belvédère, la rue Kelly, la rue des Fougères et le chemin Montreuil sont également inclus dans ce secteur.

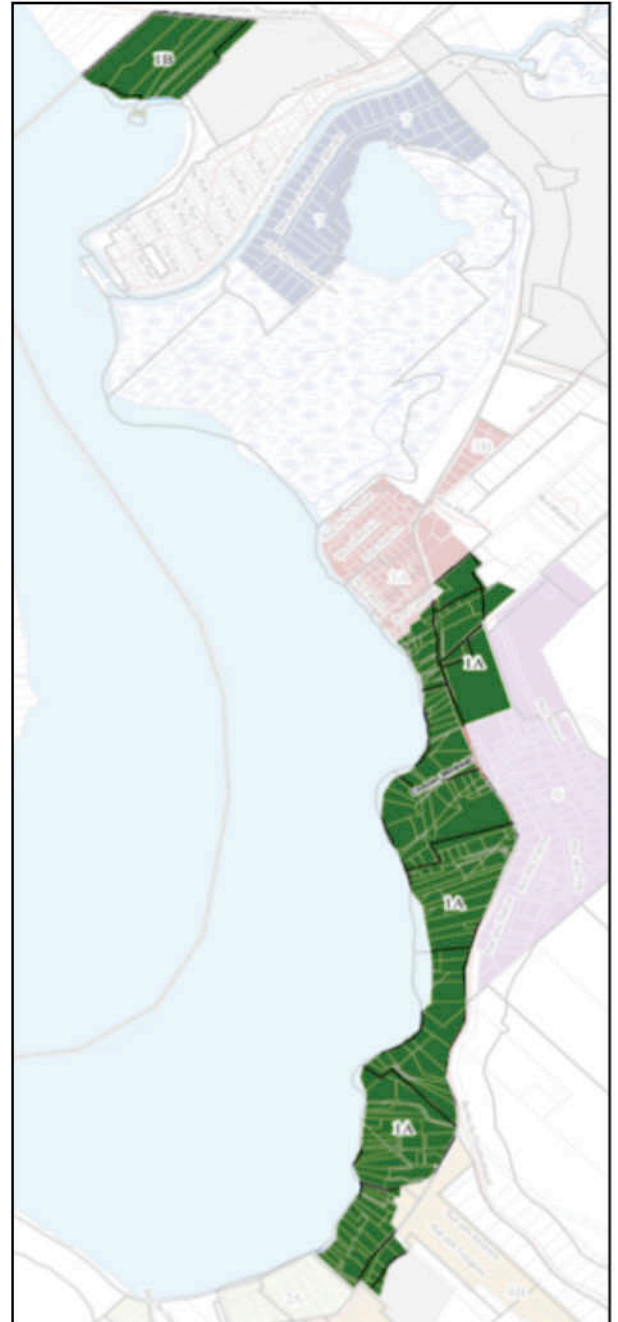
Le secteur Bord-du-Lac possède un caractère très particulier. Il fait partie des premiers lieux d'occupation du territoire à des fins de villégiature. C'est donc dans ce secteur que l'on retrouve la plus grande concentration de bâtiments patrimoniaux. La dénivellation naturelle des terrains, de la rue vers le lac, ainsi que le couvert arboricole ont permis aux villégiateurs d'implanter leurs bâtiments afin de profiter d'une certaine intimité et de vue sur le lac.

Bien que l'on retrouve encore de petits chalets, ce secteur comprend des bâtiments de plus grand gabarit en raison des grands terrains sur lesquels ils sont implantés.

Le caractère de villégiature du milieu est généralement respecté par l'emploi de matériaux naturels : pierre pour le soubassement et les cheminées, murs extérieurs revêtus de bois (bardeaux de cèdre ou planches horizontales), ouvertures, saillies et décor en bois. On retrouve rarement plus de deux matériaux différents sur un même bâtiment. De même, les couleurs respectent le caractère patrimonial selon le principe de contraste clair/obscur : blanc ou couleur pâle pour les murs, accents de couleurs contrastantes pour les portes et fenêtres, l'encadrement des ouvertures, les éléments de décor et la toiture. Aussi, on retrouve souvent l'inverse, soit des murs de couleurs avec les éléments architecturaux peints en blanc.

Le volume de chacune des résidences est généralement bien articulé et muni de galeries et de vérandas qui sont typiques de l'architecture de villégiature. L'ornementation des maisons de villégiature est quant à elle réduite à sa plus simple expression : encadrement autour des ouvertures, planches cornières, garde-corps décoratifs qui sont souvent soulignés par des couleurs contrastantes. Quelques maisons possèdent un décor plus élaboré, mais il s'agit d'exception. Finalement, les aménagements tendent vers le naturel. Cela contribue au caractère de villégiature.

Tout projet de construction ou de rénovation pour ce secteur doit être présenté pour être analysé selon des critères précis visant à conserver et mettre en valeur les caractéristiques mentionnées plus haut.





## LE PIIA EXPLIQUÉ (suite)

### CRITÈRES SPÉCIFIQUES

#### 1° L'aménagement du terrain:

- a) Assure une préservation sur le terrain d'aires de végétation naturelle intègre, incluant les étages herbacés, arbustifs et arborescents;
- b) Respecte la topographie naturelle du site, limitant les travaux de remblai et de déblai;
- c) Maintiens, le long du lac Saint-Joseph, une bande riveraine plus importante que la largeur prescrite par la réglementation;
- d) Évite des aménagements à caractère urbain (plantes non indigènes, grandes pelouses, etc.) en privilégiant, dans la mesure du possible, la conservation du site à l'état naturel;
- e) Met en place des aménagements paysagers et des matériaux qui se fondent dans le milieu naturel (ex.: espèces indigènes, végétation étagée, etc.);
- f) Minimise l'emploi de murets et de murs de soutènement et, advenant la nécessité d'en construire, utilise des matériaux et des teintes qui s'harmonisent au milieu.

#### 2° L'implantation du bâti:

- a) S'insère harmonieusement à l'intérieur du cadre bâti avoisinant;
- b) Préserve l'intimité des résidents sur les terrains;
- c) Préserve les percées visuelles vers le lac Saint-Joseph à partir de la voie publique.

#### 3° L'architecture :

- a) Pour le bâtiment principal, le projet :
  - Rappelle les caractéristiques du secteur par la volumétrie, le gabarit, les matériaux, les ouvertures, les ornementations, et les saillies;
  - Intègre des éléments de saillies tels perron, galerie, porche, etc., en accord avec le style architectural préconisé;
  - Conserve des éléments d'ornementation empreints de sobriété et qui respectent le caractère des lieux;
  - Protège, par la hauteur et l'orientation des bâtiments, les différents points de vue d'intérêt à partir de la voie publique;
  - Privilégie les ouvertures orientées vers le lac Saint-Joseph et évite les murs « aveugles »;
  - Favorise une intégration harmonieuse des bâtiments à l'intérieur du cadre paysager naturel;
  - Met en valeur, au moyen des matériaux utilisés, le caractère champêtre de ces secteurs, notamment par l'emploi de teintes sobres qui s'intègrent au milieu naturel;
  - Limite à deux le nombre de matériaux de revêtement extérieur (excluant la toiture) et circonscrit la pierre aux parties basses du bâtiment.
- b) Pour un bâtiment accessoire ou complémentaire, le projet :
  - Met en place une architecture qui s'apparente (s'intègre bien) à celle du bâtiment principal;
  - Privilégie des garages détachés et éloignés du bâtiment principal de manière à limiter la formation d'un « mur bâti » en façade du lot;
  - Rappelle, par le choix des matériaux et les teintes, le bâtiment principal.

## Les feux à ciel ouvert

Étant dans un lieu de villégiature, il n'est pas rare de voir ou de sentir l'odeur de feux de camp. Cette activité est autorisée sur le territoire. Toutefois, certaines normes s'appliquent et nous vous invitons à faire appel à vos notions de bon voisinage afin de limiter les inconvénients que cette activité extérieure peut générer.

Ainsi, il est autorisé d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé lorsque l'on respecte les conditions suivantes :

- Le feu de bois doit être ceinturé de pierres ou effectué à l'intérieur d'un foyer spécialement conçu à cet effet;
- Un espace minimal de 2 mètres doit être laissé libre entre le foyer et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel il est situé;
- Un espace minimal de 5 mètres doit être laissé libre entre le foyer et tout bâtiment;
- Un périmètre de protection de 3 mètres est exigé entre la base du

foyer et la projection verticale des branches des arbres avoisinants;

- Les feux de feuilles durant la saison automnale sont autorisés à la condition que ces feux soient effectués dans un contenant;
- En tout temps, les feux doivent être sous surveillance d'un adulte et ne doivent causer aucun ennui au voisinage ou à une partie de celui-ci.

Il est interdit à toute personne de faire un feu à ciel ouvert lorsque l'indice d'inflammabilité est extrême, tel qu'annoncé par la Société de conservation de la région de Québec-Mauricie ou par toute autre autorité compétente.

Les personnes ressources à constater pour une infraction par rapport aux feux extérieurs sont :

La Sécurité municipale (Gardium) : 418 808-8344  
Service d'urbanisme : 418 875-3133 poste 245

**Le Service de l'urbanisme et de l'environnement**



### Mot du **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Comme vous le savez, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ afin de procéder à la détection des résidences qui rejettent des eaux illicites dans le réseau d'égout de la Ville. Un premier mandat visait les secteurs Le Plateau et Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP). Suite au rapport présenté à la municipalité par cette firme, nous avons constaté que plusieurs résidences rejettent l'eau dans notre réseau.

Une liste des propriétés fautives a été établie et des visites systématiques ont débuté lors de la fin de semaine du 1<sup>er</sup> juin. Ces visites se poursuivront jusqu'à ce que les résidences « suspectées » aient toutes été inspectées, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il est dommage que nous soyons obligés d'émettre des contraventions comme nous l'avons fait ces derniers jours mais nous n'avons pas le choix. Nous avons fait beaucoup de publicité dans le journal « L'Entre-Guillemets » et sur le site Internet afin d'aviser les fautifs de corriger la situation mais nous n'avons pas eu beaucoup de collaboration. Par conséquent, nous devons agir car cette situation entraîne des dépenses onéreuses à la Ville en frais d'entretien et d'opération. Tous les secteurs de la Ville seront visités au cours des prochains mois car le problème ne se retrouve pas seulement au secteur Le Plateau et au DRAP.

---

#### **Gardons notre ville propre et protégeons notre lac !**

Le Service des travaux publics tient à sensibiliser les citoyens au fait que toute saleté laissée dans les fossés, les bordures de rues, etc., se déplace et contamine le lac lors de pluies abondantes.

Nous tenons à informer la population que selon l'article 5e) du Règlement 2003-04-7900 sur les nuisances, il est interdit de jeter des saletés, branches ou autres débris dans les fossés, bordures de rues ou terrains publics.

---

#### **Collecte sélective**

Nous vous rappelons qu'il est important de mettre vos différents bacs à la rue, **la veille de la**

**collecte car l'heure du ramassage peut varier.** Il est également très important de ne pas les laisser au chemin par la suite. Le règlement prévoit que tous les bacs doivent être récupérés par leur propriétaire le même jour que la cueillette. Un mandat a été confié à la firme Gardium afin de faire respecter la réglementation en vigueur.



Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions de votre compréhension !

**Le Service des travaux publics**



## Sécurité municipale

### Stationnement dans les rues

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner dans les rues et sur la piste cyclable de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

### Réceptions ou événements spéciaux

Vous recevez la famille ou des amis pour une activité spéciale? Vous devez vous procurer des billets temporaires de stationnement afin de permettre à vos invités de stationner leur véhicule en bordure de la rue.

Il vous suffit d'en faire la demande à la réception de l'hôtel de ville. Le billet temporaire est valide pour une journée seulement. Ce service est gratuit. Information : 418 875-3133, poste 230.

En dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et pour des cas exceptionnels ou imprévus, si vous avez besoin de billets temporaires, vous **devez** communiquer directement avec Gardium afin de les obtenir.

**Lorsqu'il n'y a pas de vignette temporaire placée dans le véhicule et que Gardium n'a pas été averti préalablement, un constat d'infraction sera remis au propriétaire du véhicule.**



Gardium : 418 808-8344  
Sûreté du Québec : 418 310-4141  
Service des incendies : 911  
Urgence : 911



## Limites de vitesse



Dans le but de protéger la vie des citoyens, la vitesse est encadrée par des règles légales qui imposent, sous peine de sanction, le respect des limites de vitesse. L'objectif premier de ce respect des limites de vitesse est la sécurité de tous les usagers de la route.

Les accidents sont des événements plutôt rares. Il est donc extrêmement difficile pour les conducteurs de réaliser les risques que représente, pour eux et pour les autres, le fait d'adopter une vitesse donnée en certains endroits et en certaines conditions. C'est pour cette raison que les limites de vitesse ont été établies, soit pour inciter les conducteurs à adopter :

- une conduite sécuritaire pour l'ensemble des usagers de la route (autres conducteurs, cyclistes, piétons) en limitant la vitesse maximale permise ;
- la vitesse prescrite et convenable qui tient compte de la situation (environnement routier, température, conditions routières).

Les limites de vitesse représentent des contraintes raisonnables et compréhensibles. Elles reflètent le point d'équilibre entre la mobilité, la sécurité et la diversité de l'ensemble des usagers de la route. Elles permettent aussi de réduire les différences de vitesse entre les véhicules.

Dans la majorité des cas, les limites de vitesse sont adaptées à la circulation routière. La route est un environnement dense et complexe, bien réel, avec des voitures, des piétons, des cyclistes, des véhicules lourds et des « conducteurs ordinaires conduisant des véhicules ordinaires sur des routes ordinaires ».

Les limites de vitesse tiennent donc compte de cet environnement complexe et ont essentiellement pour but de réduire le nombre et la gravité des accidents.

Source : SAAQ



# DES RÉCOMPENSES SANS FRAIS ANNUELS POUR ALEX



**Joly**

**ASTUCIEUX**



[www.facebook.com/caissedesjardinsaintraymondscatherine](http://www.facebook.com/caissedesjardinsaintraymondscatherine)



## VISA OR ÉLÉGANCE<sup>™</sup>

La carte sans frais annuels qui vous permet de profiter d'un programme de récompenses.

418 337-2218 • 418 875-2744  
[desjardins.com/elegance](http://desjardins.com/elegance)



**Desjardins**

Caisse populaire  
de Saint-Raymond-  
Sainte-Catherine

Coopérer pour créer l'avenir

\* Visa/Fédération des caisses Desjardins du Québec, usager autorisé. \*\* Éléance est une marque déposée de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.



## Mot du **SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### Prix du patrimoine

Lors de la Soirée Reconnaissance en patrimoine, le 9 mai dernier, la MRC de La Jacques-Cartier a divulgué le nom des lauréats du grand concours régional « Les Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches 2013 ». Parmi les 11 candidatures, trois étaient de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac :

#### Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Catégorie : Conservation et préservation

Réalisation : L'Exposition permanente

#### La Ville de Fossambault-sur-le-Lac

Catégorie : Conservation et préservation

Réalisation : Les panneaux d'interprétation le long de la piste cyclable

#### Madame Dorothée Boilard

Catégorie : Interprétation et diffusion

Réalisation : Publication d'un livre sur l'histoire de la Ville de Lac Saint-Joseph

La MRC a également décerné quatre mentions spéciales lors de la soirée, dont une à Mme Dorothée Boilard pour sa contribution au rayonnement des richesses patrimoniales, locales et régionales, avec la publication de son livre sur l'histoire de la Ville de Lac Saint-Joseph.



### Nouvelle aire de pique-nique

Une nouvelle aire de pique-nique à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac a été installée. Venez profiter de celle-ci pour admirer le panorama et la vue extraordinaire sur le lac.



### Journée de l'arbre - Bilan

Le 1<sup>er</sup> juin dernier s'est tenue la Journée de l'arbre, organisée par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Nous avons procédé à la distribution gratuite de 1 200 arbres à la population. Petits et grands ont été des plus satisfaits de cette belle initiative. Les citoyens ont également pu échanger avec le maire, certains conseillers, ainsi que quelques professionnels de la Ville présents pour l'occasion. Une belle réussite pour l'événement qui gagne en popularité d'année en année!



### Souper Méchoui pour la Fête des voisins

Nous vous invitons à vous procurer vos billets pour le souper méchoui à l'hôtel de ville. 25\$/adulte et 5\$/enfants (5-12 ans)





**Souper méchoui**  
 (Méchoui servi avec pommes de terre, sauce et ketchup maison, 3 choix de salades, pain, gâteau et café)

Date : Le samedi 17 août 2013  
 Endroit : 151, rue Gingras (sous le chapiteau)  
 Heure : Souper servi à 18 h

**25 \$ / adulte**  
 billet valide pour 1 adulte

Aucune place réservée × Service de bar sur place (\$)

**Venez célébrer la Fête des voisins avec nous!**

### Plage municipale

Les heures d'ouverture de la plage avec surveillants-sauveteurs sont de 10 h à 18 h et ce, tous les jours du 22 juin au 25 août et le 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre inclusivement.

**La carte de plage est obligatoire** à chacune de vos visites. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.



Nous vous rappelons que les chiens ne sont pas admis sur la plage.



*Adolescents, adultes et personnes du troisième âge*  
*Vous voulez être en forme?*  
*Vous voulez faire de l'exercice?*

*Des cours de danse en ligne... c'est la solution!*

**Danse en ligne --- les mardis et les jeudis**  
*Avec Michel Morin*

*Débutants 19 h à 20 h*  
*Intermédiaires 20 h à 21 h*  
*Début des cours : 18 juin 2013*

*À la salle communautaire du Domaine de la Rivière-aux-Pins*  
*Pour information : 418 621-9360 ou 418 875-0832*








**PARTENAIRES OFFICIELS DE LA FÊTE DES VOISINS**

Nous tenons à remercier la participation de nos partenaires dans le cadre de la Fête des voisins.



**Partenaire Platine :**  
M. Éric Caire,  
député de la Peltrie



**Éric Caire**  
Député de La Peltrie

5121 Boulevard Chauveau Ouest #201  
Québec (Québec) G2E 5A6

418 877-5260



[www.ericcaire.qc.ca](http://www.ericcaire.qc.ca)

[ecaire-lape@assnat.qc.ca](mailto:ecaire-lape@assnat.qc.ca)



**Partenaire Or :**  
CLD de la Jacques Cartier,  
Caisse populaire de Saint-Raymond –  
Sainte-Catherine

Sur la photo : Martine Frenette et Emmanuelle Roy, respectivement présidente et membre du conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine, Jean Laliberté, maire, Isabelle Houde, responsable des loisirs



CLD DE LA JACQUES-CARTIER

**Partenaire Argent :**  
Mme Éline Michaud,  
députée de Portneuf Jacques-Cartier



**Éline Michaud**  
Députée de Portneuf-Jacques-Cartier

**Bureau de circonscription**  
86, rue du Collège, bureau F  
Pont-Rouge (Québec) G3H 3A8  
[elaine.michaud@parl.gc.ca](mailto:elaine.michaud@parl.gc.ca)  
[www.elainemichaud.npd.ca](http://www.elainemichaud.npd.ca)  
sans frais : 1 888 285-0018



# UNE RISTOURNÉ PERSONNALISÉE POUR PHILIPPE



Lambert

## MEMBRE CONNAISSEUR

### 1 126 000 \$

retournés par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond–Sainte-Catherine, sous forme de ristournes.

La ristourne, un autre avantage de Desjardins.



**Desjardins**  
Caisse populaire de  
Saint-Raymond–Sainte-Catherine



## Jun 2013 – Calendrier des activités

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
17 19 h 30 Pétanque 	18	19	20 13 h 30 à 16 h Biblio	21 19 h à 21 h Biblio	22 10 h à 13 h Inscription CNF (Pavillon Desjardins)  11 h à 14 h Inscription CNLSJ  10 h à 14 h bouquinistes de	23 St-Jean 9h30 Messe d'ouverture suivie des bouquinistes de la Chapelle (Chapelle) 11h Brunch du commodore (CNF) 10 h 30 Messe
24 Ouverture de la page 7 jrs /7  7 h 30 Début du camp (CNF)  19 h 30 Pétanque	25 Début du club (CNLSJ)	26 18 h 30 à 21 h Biblio	27 18 h 30 à 21 h Biblio	28 17 h 30 Souper bénéfique Smoked Meat (CNLSJ)	29	30  10 h 30 Messe Chapelle N.-D.-de-Liesse

## Juillet 2013 - Calendrier des activités

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 19 h 30 Pétanque 	2	3 18 h 30 à 21 h Biblio	4 18 h 30 à 21 h Biblio	5 19 h 30 Concert familial Chœur de ma Rivière (Chapelle)  18 h Tournoi Pétanque	6 13 h Fête familiale (CNF) Si pluie, l'activité est remise au 13 juillet	7 10 h 30 Messe Chapelle N.-D.-de-Liesse
8 19 h 30 Pétanque 	9	10 18 h 30 à 21 h Biblio	11 18 h 30 à 21 h Biblio	12	13 Vernissage et début de l'exposition des artistes (Chapelle)  11 h Voile libre (Club de Voile Ontaritzi)	14 10 h 30 Messe Chapelle N.-D.-de-Liesse
15 19 h 30 Pétanque 	16	17 AM Traversé du Lac (CNF)  18 h 30 à 21 h Biblio	18 18 h 30 à 21 h Biblio	19	20 Vacances construction 8 h Traversée du Lac (CNLSJ)  10 h Classique Ontaritzi (Club Voile Ontaritzi)  19 h 30 Concert Trio- Piacella (Chapelle)	21 Vacances construction 10 h 30 Messe Chapelle N.-D.-de-Liesse
22 Vacances construction 19 h 30 Pétanque	23 Vacances construction	24 Vacances construction 18 h 30 à 21 h Biblio	25 Vacances construction 18 h 30 à 21 h Biblio	26 Vacances construction	27 Vacances construction  En soirée 50* (CNF) Steak party	28 Vacances construction 10 h 30 Messe Chapelle N.-D.-de-Liesse



*Fossambault*  
SUR-LE-LAC



# LA FÊTE DES VOISINS

le 17 août 2013



**Sur les terrains de l'hôtel de ville  
151, rue Gingras**

**11 h à 17 h**

- ✿ Jeux gonflables
- ✿ Animation familiale
- ✿ Kiosques avec artisans locaux
- ✿ BBQ (\$)

**16 h**

- ✿ **Cocktail des nouveaux arrivants**  
(sur invitation seulement)

**13 h 30**

- ✿ Spectacle « Magie clownesque » avec les  
**Productions Logico**



**18 h**

- ✿ **Souper Méchoui**  
Méchoui servi avec pommes de terre, sauce et ketchup maison, 3 choix de salades, pain, gâteau et café.  
**25 \$ / adulte**  
**5 \$ / enfant (5 à 12 ans)**  
Billets en vente à l'hôtel de ville

**14 h 40**

Départ à l'hôtel de ville de la navette vers la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac pour la présentation de la pièce de théâtre « **Les belles-sœurs** » de Michel Tremblay

**En soirée**

- ✿ Feux d'artifice sur le lac
- ✿ Soirée avec DJ et vidéo

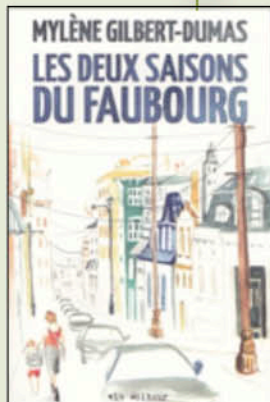
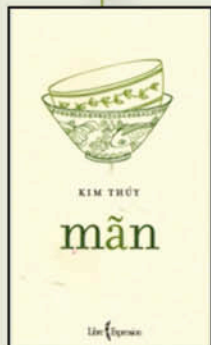
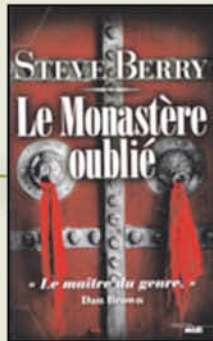
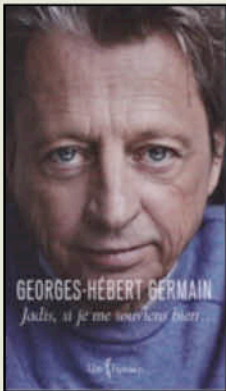


Pour information :  
418 875-3133  
Fossambault-sur-le-lac.com  
fossam@coopscsf.com



**BIBLIOTHÈQUE**  
« LA SOURCE »

**Nouveautés**



**Horaires estivaux : Du 26 juin au 29 août 2013**  
Mercredi et jeudi de 18 h 30 à 21 h

**Club de l'Âge d'Or de Ste-Catherine**

**Les lundis à 13 h 15**

Pétanque intérieure  
Responsable : Doris Roy

**Les mercredis à 18 h 45**  
**(à partir du 29 mai)**

Pétanque extérieure  
Responsable : René Trudel  
418 875-2743 ou Raymonde Bélanger  
au 418 875-1125

**Les vendredis à 19 h**

Bienvenue à la pétanque  
du vendredi  
Responsable : Raymonde Bélanger  
au 418 875-1125

**Billard libre**

Responsable : Jean-Guy Hélie  
au 418 875-2005  
Responsable : Jean-Guy Hélie  
au 418 875-2005

L'inscription pour la pétanque ou  
le billard est de 10 \$ pour chaque  
activité tout l'été

**23 juin : Tournoi de pétanque**

Enregistrement entre 12 h et  
12 h 45, suivi d'un souper hot  
dog (gratuit) et en soirée d'un  
feu d'artifice. Invitation à tous les  
membres de l'Âge d'or. En cas de  
pluie, le tournoi et le souper sont  
remis au lendemain.

**4 juillet : Théâtre Beaumont  
St-Michel**

Souper théâtre à Beaumont  
St-Michel. Coût : 75 \$  
Responsables : Gaétane Boilard  
au 418 875-3484 ou  
Monique Lachance au 418 875-3410

**8 août : Pique-nique**

Rendez-vous au club de vol à voile  
de St-Raymond vers midi pour un  
pique-nique. Apportez vos chaises et  
votre dîner. Facilités sur place : tables

et ombre. Possibilité pour ceux qui le  
désirent de faire un tour en planeur  
par des gens expérimentés, au  
prix spécial de 60 \$. Il faut réserver  
15 jours à l'avance. Réservé aux  
membres de l'Âge d'or seulement.

Responsable :  
Jean-Guy Hélie au 418 875-2005

**15 août : Tournoi de pétanque  
en soirée**

Enregistrement entre 17 h et 17 h 45.  
Suivi d'une épluchette de blé d'inde.  
Coût : 5 \$  
Responsables : René Trudel au  
418 875-2743 ou  
Raymonde Bélanger au 418 875-1125

**19 août : Épluchette de  
blé d'inde**

Épluchette de blé d'inde à 13 h à  
l'aréna de St-Raymond organisée  
par la Caisse populaire de Saint-  
Raymond-Ste-Catherine en  
partenariat avec le Club de l'Âge d'or  
de St-Raymond. Gratuit  
Responsable : Monique Lachance au  
418 875-3410

**Projet de voyage à Montréal  
(à la fin août)**

Visites des mosaïcultures et du  
Musée Grévin. Voyage en autocar de  
luxe avec 2 repas. Coût : 139 \$  
Responsables : Gaétane Boilard au  
418 875-3484 ou Monique Lachance  
au 418 875-3410

**Projet de voyage à Montréal  
pour un spectacle de Noël**

Aller en train, et retour en autobus,  
avec 2 repas. Coût : 179 \$  
Responsables : Gaétane Boilard  
418 875-3484 ou Monique Lachance  
au 418 875-3410



## INFO SANTÉ



Nathalie Bérubé, Pharmacienne  
Membre affilié

### La dermatite du baigneur

Lors des belles journées ensoleillées, beaucoup de gens se dirigent vers les lacs et rivières de la province. Certains peuvent en revenir avec un problème cutané appelé dermatite du baigneur. Il s'agit d'une affection de la peau, généralement sans gravité, causée par une larve présente dans l'eau. On note après la baignade l'apparition de plaques sur la peau ayant été exposée à l'eau; ces plaques finissent par ressembler à des piqûres d'insectes après quelques heures. La démangeaison est fréquente, parfois intense, et dure de 10 à 14 jours; il est possible de la contrôler avec certaines crèmes ou lotions (discutez-en avec votre professionnel de la santé). Pour prévenir la dermatite : réduisez le temps passé dans l'eau et asséchez la peau vigoureusement avec une serviette (évitiez de la laisser sécher au soleil). Heureusement, la dermatite du baigneur n'est pas contagieuse et ne signifie pas que l'eau est polluée.

## OUVERT 7 JOURS

### LIVRAISON GRATUITE

4560 Rte de Fossambault, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
(418) 875-2025

AU PLAISIR DE VOUS SERVIR



## BRIDGE



Vous aimez jouer au bridge, même durant la saison estivale ! Si oui, joignez-vous à nous les mardis en soirée durant les mois de juillet et août.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Denise Chabot au 418 875-3034 ou Renée Samson au 418 875-4128.

Il nous fera plaisir de vous accueillir.



**Voici un rappel de nos activités pour les mois de juin et juillet**

- Visite et entrée libre de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, du mercredi au dimanche, de 12 h à 17 h (sauf durant l'Exposition des artistes, ouverture du mardi au dimanche).
- Le samedi 22 juin, les Bouquinistes à la Chapelle avec vente de livres usagés, de 10 h à 14 h (à l'extérieur si la température le permet).
- Le dimanche 23 juin, 9 h 30, Messe d'ouverture de la saison, célébrée par l'Abbé Pierre Duguay, accompagné de Marianne Laliberté, soprano, Émilie Fortin, trompettiste et Éric Kappauf, pianiste (entrée libre) et reprise (après la messe) des Bouquinistes de la Chapelle.
- Le vendredi 5 juillet, 19 h 30, Concert familial par le Chœur de ma Rivière. Billets en vente à la réception de l'hôtel de ville ou auprès de Renée Samson (418 875-4128) ou des autres membres du conseil d'administration. 10 \$/adultes ou 5 \$/jeunes 12 ans et moins et 12 \$ le soir du spectacle.
- Du 14 juillet au 2 août, Exposition des artistes, de 12 h à 18 h. Entrée libre.
- Le samedi 20 juillet, 19 h 30, Concert classique De Handel à Satie avec le Trio Piacella, composé de Mélanie Charlebois, violoniste, Frédérique Beaulieu-Asselin, violoncelliste et Nadia Delisle, pianiste. Billets en vente à la réception de l'hôtel de ville ou auprès de Paulette Reynaud (418 875-4252) ou des autres membres du conseil d'administration. Coût du billet : 15 \$.

**Tournoi de golf de la CHAPELLE Saint-Joseph-du-Lac**

**PRIÈRE** d'inscrire la date du samedi 3 août à votre agenda pour le tournoi de golf bénéfice de la **CHAPELLE** Saint-Joseph-du-Lac !  
**MERCI MON DIEU**, il s'agit d'un tournoi amical. La formule retenue est simple et agréable : Équipe de 2 joueurs avec départ dès midi.  
**PAS DE CHEMIN DE CROIX**, seulement 9 trous à jouer, en formule « continuous mulligan ».  
 En **COMMUNION** avec la nature au magnifique Club de golf du Lac St-Joseph .  
 Et **ALLELUIA**, la chance de gagner de nombreux prix !!! Le tournoi sera suivi en soirée d'un cocktail et d'un concert privé à la Chapelle.

**QUELLE BÉNÉDICTION !**

Pour plus de détails, ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec M. le **VICAIRE** Mark Gendron à l'adresse [gendron.mark@gmail.com](mailto:gendron.mark@gmail.com)

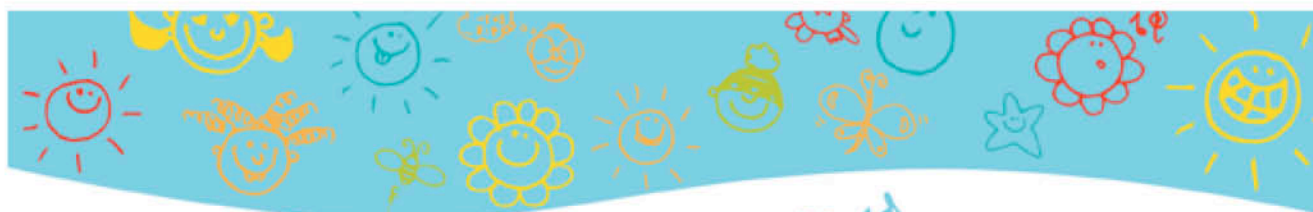


N'oubliez pas, vous pouvez faire parvenir votre don à la  
**Corporation de la Chapelle St-Joseph-du-Lac** en complétant le formulaire suivant :



Nom : \_\_\_\_\_ Montant : \_\_\_\_\_ \$  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Reçu (20 \$ et plus) : \_\_\_\_\_ (oui)  
 Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Émettre votre chèque à l'ordre de la « Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac » et le transmettre au  
 6160, route de Fossambault, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 1W9



# Club nautique du Lac St-Joseph

## Inscription familiale pour l'été:

- 1 enfant 300\$
- 2 enfants 400\$
- 3 enfants 500\$

Résidents de Fossambault

À la journée:  
20\$ par enfant

À la semaine:  
80\$ par enfant

Réduction de 25\$ au coût  
d'inscription si vous nous  
référez une autre famille

Inscription en ligne  
[www.cnlsj.ca](http://www.cnlsj.ca)

## camp de jour CNLSJ 2013

**Activités:** Kayak, natation, voile, soccer, basket, tennis, danse,  
sorties spéciales et plus encore...

**Horaires:** 9 h à 12 h – 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

**Dates:** 25 juin au 9 août pour 7 semaines

**Service de garde:** 7 h 30 à 9 h – 12 h à 13 h – 16 h à 17 h 30  
(moyennant un léger supplément)

**INSCRIPTION EN LIGNE [WWW.CNLSJ.CA](http://WWW.CNLSJ.CA)**

## Dates importantes

22 juin (11h00 à 14h00) - journée d'accueil et inscription au camp

25 juin - Début du club

28 juin – Souper familial d'ouverture

20 juillet – Traversée du Lac

2 août – Spectacle des amateurs à la chapelle

Semaine du 5 août – Olympiades

11 août – Brunch bénéficiaire familial

**BBQ familial**

6200 boul. Fossambault • Fossambault-sur-le-lac  
[www.cnlsj.ca](http://www.cnlsj.ca)





50<sup>e</sup>



Du 24 juin au 10 août 2013

+ une semaine optionnelle

La CNF, un camp sur mesure!  
...pour les jeunes de 3 à 15 ans!

Juin



Samedi 15 et 22 juin

**Inscriptions**

Pavillon Desjardins 10h à 13h  
Vous pouvez vous inscrire sur [www.lacnf.org](http://www.lacnf.org)



Dimanche 23 juin

**50e Brunch du commodore (gratuit) et remise des horaires**

Pavillon Desjardins 11h

prochaine **activité**



50e brunch du commodore et remise des horaires  
11h, pavillon Desjardins

Juillet

Samedi 6 juillet (Si plus, remis au 13 juillet)

**Fête familiale (entrée gratuite)**

Plage en bas de la rue du Quai - Dès 13h  
Concours de châteaux de sable, tournoi de volleyball de plage, kermess, musique, casse-croûte (\$)



Mercredi 17 juillet

**Traversée du lac**

Venez encourager les jeunes.



Samedi 27 juillet

**Steak party du 50e anniversaire de la CNF**

Bivouac



**RÉSERVEZ votre 27 juillet.**

Cette année, c'est le 50e anniversaire. Tous les anciens commodores, moniteurs et bénévoles de la CNF sont invités à une soirée qui aura lieu le 27 juillet 2013. Information: [50e@lacnf.org](mailto:50e@lacnf.org)

Monitrice chef 418-875-0878 ou [lacnf.org](http://lacnf.org)

Suivez-nous sur Twitter @lacnf

Joignez-vous à nous sur Facebook à [facebook.com/lacnf](http://facebook.com/lacnf)





# COMMUNIQUÉ



**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

**Service obligatoire de vidange des boues de fosses septiques**

***Vous avez des questions?***

***Nous avons les réponses!***

**Pourquoi établir la fréquence de vidange aux deux ans et non pas aux trois ou quatre ans?**

Le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées impose une fréquence de collecte aux deux ans pour les résidences principales et aux quatre ans pour les résidences secondaires. La mise en application et le respect de ce règlement sont la responsabilité des municipalités et nous devons respecter cette fréquence.

**Mon installation doit être vidangée cette année mais elle n'est pas prévue dans l'horaire de vidange de 2013. Dois-je la faire vidanger quand même?**

Selon le règlement ci-haut mentionné, vous devez la faire vidanger. Cependant, cette vidange sera à vos frais car le contrat de vidange octroyé par la Régie prévoit une vidange à tous les 2 ans pour les résidences principales et une vidange à tous les 4 ans pour les résidences secondaires.

**Puis-je choisir le moment de la vidange de mon installation septique?**

Non. C'est impossible puisque dans l'établissement des circuits par l'entrepreneur, le territoire a été divisé en deux et se fera par rues. C'est pourquoi on ne peut tenir compte des demandes individuelles dans l'horaire préétabli. Cette méthode de travail a permis à la Régie de bénéficier de tarifs avantageux et ainsi en faire profiter les contribuables.

**Est-ce que je serai avisé à l'avance du moment prévu pour la vidange?**

Un avis préalable sera transmis par la municipalité au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les consignes indiquées dans l'avis de vidange.

**Combien cela va-t-il me coûter?**

C'est votre municipalité qui facturera les coûts du service. Pour toute question relative aux coûts, veuillez vous adresser à votre municipalité. Grâce à un appel

d'offres global pour 21 municipalités, incluant environ 12 000 installations septiques, la Régie a obtenu des prix avantageux. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute demande de vidange additionnelle, en urgence ou en dehors de la saison normale de vidange (mai à novembre).

**Que faire si mon installation septique nécessite plus d'une vidange aux deux ans?**

Toute vidange supplémentaire relève de la responsabilité du propriétaire qui peut contacter soit la Régie ou un entrepreneur de son choix, pour faire effectuer la vidange en assumant les coûts requis pour celle-ci.

**Pouvez-vous me donner la date précise de la vidange de ma fosse car je veux être sur place?**

Nous ne pouvons donner de date précise car celle-ci est approximative et sujette à changement (bris de camion, retard dans l'horaire, etc.) En temps opportun, la municipalité fera parvenir l'avis de vidange en précisant la semaine où la vidange sera effectuée.

**Que faire en cas d'urgence?**

Contactez la Régie au 418 876-2714 ou sans frais 1 866 760-2714. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute demande de vidange traitée en urgence.

**Comment dois-je préparer mon installation septique?**

Suivre la procédure indiquée dans l'avis de vidange qui vous sera transmis par votre municipalité en temps opportun.

**Je possède un système de traitement de type Bionest. Est-ce que la procédure est différente?**

Oui. Il est primordial d'en informer la Régie afin que, dans ce cas, une mention soit inscrite à votre dossier. Vous pourrez communiquer avec la Régie au numéro indiqué sur l'avis de vidange que votre municipalité vous fera parvenir.

**Pour plus d'information, visitez [www.laregieverte.ca](http://www.laregieverte.ca)**



## MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN

### Résidus de cuisine

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Viande, volaille, poisson et fruits de mers
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Coquilles d'œufs ou de noix, écales d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Aliments périmés, retirés de leur emballage
- Café moulu et filtres, sachets de thé, tisane et infusion

### Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Herbe coupée
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Petites branches (moins de 1 m de long et 5 cm de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin

### Autres matières

- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boîtes de pizza, boîtes d'œufs, papiers à muffins)
- Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs
- Journaux et papiers souillés
- Nappes de papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Cendres refroidies (éteintes depuis au moins sept jours)
- Litières d'animaux
- Sacs de papier

## Matières refusées dans le bac brun

- Résidus domestiques dangereux (huiles usées, produits nettoyants, piles, peintures, etc.)
- Matériaux de construction tels que : bois, céramique, stratifiés, gypse, béton
- Matières recyclables (verre, métal et plastique)
- Sacs et contenants de plastique (même recyclables et compostables)
- Couches et produits sanitaires
- Emballages plastifiés
- Papier ciré (contenants de crème glacée, etc.)
- Animaux morts
- Styromousse
- Textiles



**IMPORTANT :** Aucun sac de plastique (même recyclable ou compostable) ne peut être utilisé dans le mini bac de cuisine, ni dans le bac roulant brun. Ils pourraient contaminer le compost et en affecter la qualité.



**RRGMRP**

Régie régionale de gestion  
des matières résiduelles  
de Portneuf

Pour connaître nos services  
[www.laregieverte.ca](http://www.laregieverte.ca)  
418 876-2714 ou  
sans frais 1 866 760-2714



# COMMUNIQUÉ

## 2013

### Calendrier des collectes Fossambault-sur-Lac

Mai							Juin							Juillet							Août						
D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S	
		1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	6					1	2	3	
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31

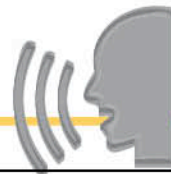
Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S		D	L	M	J	V	S	
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
29	30						27	28	29	30	31		24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					



Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf  
Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714  
[www.laregionverte.ca](http://www.laregionverte.ca)

- Sapins de Noël
- Herbes et feuilles
- Déchets
- Matière organiques
- Matière recyclables
- Encobriments (gros rebuts)

\* Prenez note que la collecte des matières recyclables du 1<sup>er</sup> juillet est reportée au 6 juillet.



Transport collectif  
de La Jacques-Cartier

## DES NOUVEAUTÉS POUR L'ÉTÉ 2013

**Avec plus de 25 % d'augmentation de l'achalandage pour les premiers mois de 2013, le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) apportera quelques modifications à son service d'ici les prochaines semaines.**

Un projet pilote en collaboration avec le Village Vacances Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, un service amélioré à l'ouest du territoire et des modifications à la tarification sont au menu des changements à venir cet été.

### Desserte en transport collectif du Village Vacances Valcartier

L'attraction et la rétention des emplois pour les entreprises saisonnières de la MRC est un enjeu important pour lequel l'amélioration des conditions d'accessibilité en transport collectif a été ciblée comme prioritaire par le CLD de La Jacques-Cartier pour relever le défi du recrutement de la main-d'œuvre. La desserte en transport collectif du Village Vacances Valcartier, qui sera mis en place cet été, est l'aboutissement d'un travail de partenariat fructueux entre l'entreprise, le CLD et le TCJC. Ce projet, à l'essai pour la saison d'opération estivale, devrait permettre de favoriser la mobilité des personnes et principalement des jeunes (un travailleur sur deux dans La Jacques-Cartier).

Le service de transport sera offert 7 jours sur 7, à raison de deux allers-retours par jour, et ce, du 22 juin au 18 août prochain et permettra l'accès au Village Vacances Valcartier à partir de Québec (Terminus RTC du Zoo, Terminus Caron/Racine et rue de la Faune). Les horaires seront disponibles prochainement sur le site du TCJC et du Village Vacances Valcartier. Précisons que le service sera ouvert à tous selon la grille de tarification en vigueur pour le TCJC.

### Modification du service à Fossambault-sur-le-Lac et à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

La popularité du service de transport collectif dans ces deux municipalités (+ de 100 % de croissance de l'achalandage en 2013) rend indispensable l'optimisation des horaires de transport existant. À partir du 1<sup>er</sup> août prochain, le parcours 13, qui est très peu utilisé, sera donc supprimé et remplacé par un 2<sup>e</sup> départ le matin pour le parcours 11, en direction de Sainte-Foy.

### Nouvelle tarification à partir du 1<sup>er</sup> août 2013

C'est à partir du 1<sup>er</sup> août prochain que la nouvelle tarification du TCJC entrera en vigueur, une augmentation devenue inévitable après trois années de service et de nombreuses améliorations apportées au réseau de transport. Le coût d'un passage simple passera à 4,00 \$ et les laissez-passer mensuels passeront à 79,00 \$ pour la catégorie « général » et à 57,00 \$ pour les catégories « étudiants » et « aînés ». Le coût des laissez-passer métropolitains demeure inchangé soit 120,00 \$ pour la catégorie « général », 97,25 \$ pour la catégorie « étudiants » et 77,25 \$ pour la catégorie « aînés ».

### Pour nous suivre et tout savoir !

Facebook – [facebook.com/TCJC](https://www.facebook.com/TCJC)

Twitter – [Twitter.com/TCJC](https://twitter.com/TCJC)

Site Internet : [www.tjacquescartier.com](http://www.tjacquescartier.com)

## Inscription à la catéchèse 2013-2014

L'été n'a pas commencé que déjà votre paroisse prépare l'automne.

Depuis 2008, l'enseignement religieux est donné en paroisse sous forme de catéchèse. Si vous voulez que votre enfant vive son **premier pardon, sa première communion et sa confirmation**, il doit avant tout avoir fait sa catéchèse.

Pour inscrire votre enfant à la catéchèse l'an prochain, vous êtes conviés à une **rencontre d'information et d'inscription** qui aura lieu

**Le mercredi 12 juin prochain à 19h, au presbytère de Sainte-Catherine**

La présence à cette réunion est nécessaire à la première inscription de votre enfant au programme de catéchèse. L'âge minimum pour commencer la catéchèse est de 6 ans mais il n'y a pas d'âge maximum.

Par : Charles Fortin  
Responsable enseignement religieux  
Paroisse Ste-Catherine



# COMMUNIQUÉ



## PRÉVENTION INCENDIE

### Feux d'artifice

Pour utiliser des feux d'artifice sur un terrain public, une rue ou un parc, par exemple, il vous faudra obtenir l'autorisation du directeur du Service incendie ou de son représentant.

L'utilisation de certaines pièces pyrotechniques peut se faire sans qu'un permis ne soit nécessaire, à condition qu'elles soient mises à feu sur un terrain privé.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et son règlement de prévention incendie a toutefois édicté des règles de sécurité minimales concernant leur emploi. Ainsi, le lieu de leur lancement doit mesurer au moins 30 mètres par 30 mètres et être complètement dégagé, c'est-à-dire libre de tout arbre, bâtiment, poteau électrique ou autre obstacle. On ne doit jamais procéder au lancement d'une pièce pyrotechnique par grand vent.



**Même si des pièces pyrotechniques sont en vente au dépanneur du coin, leur utilisation demeure un danger.**

**Ce ne sont pas des jouets : elles doivent être manipulées, transportées et utilisées de façon sécuritaire par un adulte car leur utilisation est interdite aux personnes de moins de 18 ans.**

### BARBECUE

#### Que faire avant la première utilisation de la saison?

Il est important de bien vérifier les raccords et la tuyauterie du barbecue :

- ▢ Assurez-vous que les brûleurs du barbecue sont fermés.
- ▢ Branchez la bouteille de gaz propane.
- ▢ Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane.
- ▢ Aspergez les raccords et la tuyauterie à l'aide d'une solution d'eau et de savon. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- ▢ Fermez la valve de la bouteille de gaz propane, vidangez la tuyauterie et réparez ou remplacez la pièce défectueuse.



#### Comment démarrer mon barbecue en toute sécurité?

- ▢ Assurez-vous que le couvercle de votre barbecue est ouvert.
- ▢ Ouvrez la valve de la bouteille de gaz propane et, par la suite, les brûleurs du barbecue.
- ▢ Tentez d'allumer le barbecue à l'aide de l'allume barbecue qui est directement sur le barbecue ou à l'aide d'un allume barbecue portatif. Si vous utilisez l'allume barbecue portatif, insérez-le dans l'orifice conçu à cette fin qui est situé sur le côté, dans la partie basse de votre barbecue.

#### Comment fermer mon barbecue?

Pour arrêter votre barbecue, fermez la valve de votre bouteille de gaz propane. Lorsque les brûleurs s'éteignent, fermez les brûleurs. De cette manière, vous vous assurez qu'il n'y a plus de gaz dans la tuyauterie.

#### Où installer ma bouteille de gaz propane?

La plus grande prudence est de mise avec l'utilisation et l'entreposage des bouteilles de gaz propane!

Lorsque vous placez votre barbecue sur votre patio, assurez-vous que la bouteille est placée à plus de 1 m (3 pi) de toute ouverture (porte-patio, porte, fenêtre, etc.), à plus de 3 m (10 pi), mesuré horizontalement, d'une source d'allumage et d'une prise d'air d'un appareil.



# COMMUNIQUÉ



Prenez note que les distances à respecter pour les bouteilles de gaz propane alimentant des foyers au gaz sont les mêmes, CAN/CSA - B149.2-00, art. 5.7.2. Outre les bouteilles de 2 kilos (5 lb), il est interdit d'entreposer des bouteilles de gaz propane à l'intérieur des bâtiments ou d'une structure (logement, maison, garage, issue, etc.) (CAN/CSA-B149.2-00, article 5.7.3.)

## Le remplissage

Si votre bouteille de propane atteint la limite d'âge de 10 ans, le préposé au remplissage de votre secteur refusera de vous la remplir et vous suggérera de vous procurer une bouteille de propane plus récente.

Le remplissage d'une bouteille de propane se fait toujours à 80 % de sa capacité et cette quantité est mesurée en livre. Il se peut que votre bouteille de propane soit trop pleine, suite au remplissage, ce qui pourrait vous causer quelques désagréments.

Si votre bouteille est exposée au soleil ou dans un endroit où il fait chaud, une bouteille trop remplie deviendra en surpression plus rapidement et laissera échapper du gaz par une soupape de sécurité installée sur la bouteille afin de régulariser la pression à l'intérieur de la bouteille.

La seule solution est de faire refroidir la bouteille en surpression dans un endroit aéré, loin de toutes sources d'initiations. Lorsque la situation redevient à la normale, il est conseillé de brancher la bouteille sur le barbecue afin de brûler un peu de gaz pour que cette situation ne se reproduise plus.



Isabelle Couture  
Membre du comité de prévention

## COMITÉ D'ORIENTATION ET DE DÉPANNAGE (C.O.D.)

### UN PEU D'HISTOIRE

Ce comité fut fondé en 1976 par l'Abbé Charles Painchaud, alors curé de la paroisse de Ste-Catherine. Le secondaient, Mme Jeannine Lin-teau et M. Claude Cloutier. Leur but était d'aider et de reconforter sur le plan social, matériel et financier. Le comité portait, à ce moment-là, le nom de St. Vincent-de-Paul.

Puis, en 1978-79, interviennent Mme Irène et M. Raymond Caron. Se joignent à eux, Mmes Claire Cantin et Zoéline Gameau en 1982 alors que l'organisme prend le nom du Comité d'Orientation et de Dépannage (C.O.D.). Ce changement éclairé lui permit d'être davantage autonome. Tout comme aujourd'hui, leurs principales sources de financement étaient la Guignolée et les dons de particuliers.

En 1990, Mme Gaétane Savard accepte la responsabilité du comité. Son conjoint, Guy, et M. Irénée Cantin ainsi que son épouse, Marie-Paule, font équipe et furent, d'une certaine façon, avec d'autres et sans le vouloir, à l'origine du Comptoir des Aubaines. Une de leurs activités était d'accueillir et d'entreposer au sous-sol de l'église, tout ce qu'on leur donnait. Par la suite, le comité redonnait **gratuitement aux plus démunis(e)s**.

À la fin des années 90, M. Gérard Marceau eut l'idée d'organiser un marché aux puces aux profits de la paroisse. Mme Nicole et M. André Girard, ainsi que Mme Monique Héon, en sont également les pionniers. Permettez-moi de ne pas nommer tout le monde impliqué à l'époque (sauf M. Irénée Cantin).

Ainsi, et suite aux marchés aux puces, les paroissiens prirent l'habi-

tude d'aller très généreusement porter une « Tonne de Tout » à l'église. Quoi en faire? Le temps de quelques grossesses, naquit vers le mois d'octobre de l'an 2000, le Comptoir des Aubaines (C.d.A.) tel qu'on le connaît aujourd'hui. (Ne pas confondre avec le C.O.D.). Au début, M. Gilles Falardeau, conjointement avec Mme Héon, y oeuvrait partiellement. Depuis l'année 2005, c'est à temps complet que Mme Monique Héon, avec l'approbation de la Fabrique, gère le (C.d.A.). Tous les profits sont versés à la Fabrique.

C'est en 2008 que MM. Pierre Plamondon et Omer Boucher ont accepté de continuer l'œuvre du C.O.D. avec, bien sûr, plusieurs nouvelles personnes généreuses, plaisantes, avec qui faire du bénévolat est agréable et constructif. Le local du Comité d'orientation et de dépannage, autrefois au sous-sol de l'église, fut relocalisé, il y a environ trois ans, au sous-sol du presbytère. Nous continuons à **aider gratuitement les plus démunis(e)s**. Vous connaissez mieux notre mission depuis le mois dernier grâce à la parution du Catherinois et de « L'Entre-Guillemets ».

Nous verrons, le mois prochain, par qui nous sommes accrédités et quels sont nos partenaires. La Guignolée et les paniers de Noël seront également au menu. **Bienvenue aux commentaires constructifs ou ajouts. Veuillez communiquer avec nous au 875-1789.**

Merci de nous lire et bon été!

Pierre Plamondon, responsable



# COMMUNIQUÉ

## HORAIRE DES MESSES ÉGLISE SAINTE-CATHERINE ET CHAPELLE ST-LOUIS JUIN-JUILLET-AOÛT 2013

Paroissiens et paroissiennes,

Plusieurs ont entendu circuler une rumeur affirmant le changement des deux prêtres de l'équipe pastorale. C'est maintenant confirmé : l'abbé Robert Côté, vicaire, poursuivra en principe son ministère sur la Côte de Beaupré et à l'Île d'Orléans alors qu'on m'a nommé supérieur du Grand Séminaire de Québec.

Comme nos départs se feront à peu près en même temps, nous avons dû modifier l'heure des messes à l'église de Ste-Catherine et à la Chapelle St-Louis pour les mois de juin, juillet et août 2013.

**Église Sainte-Catherine** : il n'y aura plus de messe le samedi à partir du 1<sup>er</sup> juin et le dimanche, la messe sera à **10 h 30 à compter du 30 juin**

**Chapelle St-Louis** : à partir du dimanche 30 juin jusqu'au 25 août 2013, il y aura une messe à 9 h.

Les messes de juin, juillet et août à l'Église Sainte-Catherine et à la Chapelle St-Louis seront assurées par le Père Boulé et le Père Lafleur, selon le calendrier qu'ils préciseront.

Conscient des incon vénients que les départs apportent, je vous exprime que j'en suis désolé. Je vous remercie en même temps pour votre compréhension.

Pour l'équipe pastorale,  
Michel Poitras, curé

**MASSOTHÉRAPEUTE**



**Marie-France**

Massages suédois  
Massages thérapeutiques  
Massages de détente

Prix  
1 h : 50 \$  
1 h 30 : 65 \$

Reçu pour assurances  
Membre Mon Réseau +

**418 455-2543 - Fossambault-sur-le-Lac**

**Robert Dorion** AACI, EA, MBA, Ing.  
Président, gestion du savoir



**Groupe Altus**

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec, QC G1N 2C9 Canada  
T 418.628.6019 F 418.628.5200  
Direct 418.780.1462 Cell 418.929.0394  
Courriel robert.dorion@groupealtus.com  
groupealtus.com

**RONA**  
Paulin Moisan inc.

Plus de **50 ans** d'expérience  
à votre service!

Quincaillerie 

Matériaux 

Propane 

Décoration 

Maintenant plus grand !  
15 000 pi<sup>2</sup>

**130, Grande Ligne, Saint-Raymond**

**418 337-2297**





# COMMUNIQUÉ



## LA 6<sup>e</sup> ÉDITION S'ORGANISE !



C'est le samedi 24 août prochain que toute la population est conviée à la 6<sup>e</sup> édition de L'Événement Découverte.

Cette journée familiale et festive prendra place dans la bucolique ville de Lac-Delage qui vous charmera assurément par son histoire ainsi que par l'accueil de ses résidents.

Au programme cette année : activités exploratoires, stands d'exposants, animation familiale, jeux gonflables et plus encore.

Le traditionnel souper champêtre mettant en valeur plusieurs producteurs du territoire de La Jacques-Cartier sera également de retour. Les billets (souper et spectacle) seront en vente pour la modique somme de 12 \$ pour les adultes et de 4 \$ pour les enfants de 6 ans et moins.

À compter de 20 h 30, nous vous convions à une soirée hommage aux *Beatles* avec le groupe *Day Tripper – Expérience Beatles*. Venez fredonner et danser sur les succès des années 60 de ce groupe incomparable !

Coût d'entrée pour le spectacle : 5 \$.



Il sera possible de vous procurer les billets pour le souper et/ou le spectacle à compter du lundi 10 juin en communiquant avec la MRC de La Jacques-Cartier, car le nombre de place est limité.

Réservez dès maintenant la date du samedi 24 août à votre agenda estival !

**INFORMATION ET RÉSERVATION** : 418 844-2160 ou au [www.evenementdecouverte.com](http://www.evenementdecouverte.com)



**Carol Mathieu**

Représentant autonome  
Conseiller en sécurité financière  
Planificateur financier  
Représentant en épargne collective

## Équipe Financière **CCJM inc.**

Vous êtes propriétaire de votre résidence  
Pourquoi ne pas en faire autant avec votre assurance vie hypothécaire?

Une assurance vie hypothécaire, ça se négocie avec un courtier.

Profitez des taux garantis auprès des meilleurs assureurs pour toute la durée de votre amortissement **et non seulement votre terme** et cela même si vous changez d'institution financière.

Consultation gratuite

Contactez-moi :

5979, route de Fossambault  
Fossambault-sur-le-lac 418-622-0404 | 418-655-0276



# COMMUNIQUÉ



## Promotion estivale 2013

La Coopérative de câblodistribution Ste-Catherine-Fossambault offrira à tous les nouveaux abonnés aux services d'Internet et de télévision : **un modem câble et un décodeur numérique gratuitement.**



- Offerte seulement aux résidents permanents
- Ne s'applique pas aux membres estivants
- Ne comprends pas les frais d'installations
- Dois avoir interrompu le service durant plus de 12 mois.
- En vigueur juin, juillet et août 2013.



130, rue Désiré-Juneau **418-875-1118** [www.coopscsf.com](http://www.coopscsf.com)

**CONSTRUCTION DRY**

**Réal Hamel**

29, rue des Artisans  
Ste-Catherine-de-la-J.-C.  
G3N 2N5

Tél. : 418.875.1975  
Fax : 418.875.4540

Résidentiel - Commercial - Rénovation  
Expertise en cas de sinistre

RBQ : 8002-2510-65

**GRUPE  
SÉLECT  
NOVOCLIMAT**  
AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**VEZ TRAVAILLER  
SOUS LES PALMIERS  
POSTES OFFERTS :**

**SAUVETEURS  
AGENTS DE SÉCURITÉ  
CUISINIER(E) DE CASSE-CROUTE  
PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN**



[jessica@la-plage.ca](mailto:jessica@la-plage.ca)

# RÉPERTOIRES des SERVICES



## VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

145, rue Gingras  
Fossambault-sur-le-Lac (Québec)  
G3N 0K2

Site Internet : [www.fossambault-sur-le-lac.com](http://www.fossambault-sur-le-lac.com)  
Courriel : [fossam@coopscsf.com](mailto:fossam@coopscsf.com)  
Téléphone : 418 875-3133 | Télécopieur : 418 875-3544

### MAIRIE

### Heures d'ouverture en vigueur en 2013

### BIBLIOTHÈQUE

lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30  
mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30  
vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

418 875-3133, poste 239  
mercredi et jeudi  
18 h 30 à 21 h

Nom	Responsabilités		
Jacques Arsenault	Direction générale, trésorerie et greffe 418 875-3133, poste 234— <a href="mailto:fossamdg@coopscsf.com">fossamdg@coopscsf.com</a>	Céline Gilbert	Secrétariat, direction générale et greffe 418 875-3133, poste 237— <a href="mailto:fossamcg@coopscsf.com">fossamcg@coopscsf.com</a>
Daniel Côté	Travaux publics 418 875-3133, poste 249— <a href="mailto:fossamtp@coopscsf.com">fossamtp@coopscsf.com</a>	Isabelle Houde	Loisirs, culture et vie communautaire 418 875-3133, poste 240— <a href="mailto:fossamrc@coopscsf.com">fossamrc@coopscsf.com</a>
Rémi Côté	Urbanisme et environnement 418 875-3133, poste 245— <a href="mailto:fossamrec@coopscsf.com">fossamrec@coopscsf.com</a>	Amélie Lamontagne	Trésorerie 418 875-3133, poste 238— <a href="mailto:fossamcomp@coopscsf.com">fossamcomp@coopscsf.com</a>
Linda Déchène	Réception et information 418 875-3133, poste 230— <a href="mailto:fossam@coopscsf.com">fossam@coopscsf.com</a>	Lucie Mainguy	Évaluation, taxation et perception 418 875-3133, poste 232— <a href="mailto:fossamlm@coopscsf.com">fossamlm@coopscsf.com</a>
Renée Deslauriers	Secrétariat, urbanisme et travaux publics 418 875-3133, poste 245— <a href="mailto:fossamsec@coopscsf.com">fossamsec@coopscsf.com</a>	Louis Montgrain	Urbanisme et environnement 418 875-3133, poste 245— <a href="mailto:fossaminsp@coopscsf.com">fossaminsp@coopscsf.com</a>

## ADMINISTRATION

Organismes  
communautaires

Corpo. Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (Renée Samson)	418 875-4128
Corporation nautique de Fossambault - CNF (Pascal Trottier)	418 656-1956
Club nautique du Lac St-Joseph - CNLSJ (Dominique Poirier)	418 650-7147
Club de pétanque (Julie Fréchette)	418 875-2422
Club de shuffleboard • jour (Lucille Pageau)	418 875-1630
Club de shuffleboard • soir (Lise Bélanger)	418 875-0338
Club de curling (Jacques Labbé)	418 875-4483
Club de voile Ontarizi (Pierre-Olivier Roy)	418 580-6909
Comité bibliothèque (Monique Blouin)	418 875-2876
Comité des loisirs du DRAP (Sylvie Bédard)	418 875-3144
Comité du Whist militaire (Mireille Papillon)	418 875-3455

Organismes hors territoire

Cercle des Fermières (Ghyslaine Lavoie)	418 875-3368
Chevaliers de Colomb (Jacques Gauvin)	418 875-3330
Club de l'Age d'Or (Monique Lachance)	418 875-3410
Club de motoneige (Jacques Cartier)	418 875-2650
Société piste Jacques-Cartier/Portneuf	418 337-7525
Comité d'aide aux malades (P. Robitaille)	418 875-3364
Comité d'aide à la mortalité (P. Robitaille)	418 875-3364
Comité d'orientation dépannage (P. Plamondon)	418 875-1789
Popote Multi-services (Sylvie Gingras)	418 875-3081
Catshalac (Odette Paré)	418 875-0357
Club Huski (Gilles Laliberté)	418 875-2324
Maison de la Famille St-Ambroise	418 847-1990
CBJC	418 875-1120
APPELSJ	418 522-0664
Corp. artistes et artisans de la J-C (Pierrette Cantin)	418 875-3701
Transport collectif de La Jacques-Cartier	418 844-2160

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
2 JUILLET À 19 H 30 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE  
" LE BIVOUCAC "



Prochaines rencontres du  
Conseil des Maires de la MRC

3<sup>e</sup> MERCREDI DU MOIS  
au 60 rue St-Patrick, Shannon

POUR JOINDRE NOS DÉPUTÉS

Élaine Michaud, députée fédérale  
Tél. : 1 888 285-0018  
Téléc. : 418 873-5031

Éric Calre, député provincial  
Tél. : 418 877-5250

## URGENCE : 911

Ambulance—Incendie—Premiers répondants—Police

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911  
Sûreté du Québec : 418 310-4141  
Urgence cellulaire : \* 4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104, poste 0

MERCI À NOS ANNONCEURS

**Frédéric Masson**  
 & son équipe  
 La Référence au Lac

**NOUS, ON VEND**  
 EN 100 MOIS MAX LA MAISON

1875-4676  
 7000 BOULEVARD DE LA SÉCURITÉ, SUITE 100, QUÉBEC, QUÉBEC G1V 4G2

UNE AGENCE D'ÉCART  
**HURENS**  
 Louise Hurens

418 875-4336  
 1 866 875-4336  
 www.hurens.com

**TREMILAY BOIS MIGNAULT LEMAY**  
 Me Pierre Laurin et Me André Lemay  
 Avocats

1100, rue de la Sagouine, Québec (Québec) G1V 1S2  
 Téléphone: 418-684-9464 Télécopieur: 418-684-4768  
 pierre.laurin@tremilaybois.com andre.lemay@tremilaybois.com  
 www.tremilaybois.com

**Raymond Robitaille**  
 Excavation inc.

Tél.: (418) 875-2234

**ASSURANCES**  
 Assurance d'Auto, d'Élévation de Cote, d'Incendie, de Vol, de V.T.C., de Mortalité, de Santé, de Vie, Plus de 30 compagnies à votre disposition!

**Boilard Assurances inc.**

31e Catherine de la J.C. 418-875-4922  
 4733, rue Fontenaille 1900, www.boilard.ca, site 101

www.boilardassurances.com sans frais 1-800-610-4922

Les Espaces  
**Verte René Drolot inc.**

- Aménagement paysager complet
- Spécialités: pose de pavé mix, muret de soutènement, escalier
- Excavation, sondage

(418) 875-2619

**TECHNO ROUTE**  
 INFORMATIQUE

Réseau  
 Mise à jour  
 Consultation

Service à domicile sur tous systèmes informatiques résidentiel et commercial

Mario Landry  
 78, rue des Débraveurs  
 Fossambault-sur-le-Lac  
 G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205  
 landry@technoroute.com

**MIKE & LUKE inc.**  
 CONSTRUCTION-RENOVATION

Michel Drolot 418-533-1732  
 Luc Boilard 418-533-1683

Bureau: 418-875-1427  
 Télécopieur: 418-875-7921  
 Courriel: info@mikeluke.com  
 www.mikeluke.com

11, rue de la Pêche, 980 808 317-19

**Unimat** **La Coop**  
 516-516-COOP

- MATÉRIEL DE CONSTRUCTION
- BOUTIQUE DE DÉCORATION
- CENTRE JARDIN
- 6916, ROUTE FORRAMBAULT
- STE-CATHERINE DE LA JACQUES-CARTIER, G3N 1V2
- Téléphone: 418-875-2734 Télécopieur: 418-875-4037

**D**  
**Déneigement Couture & fils**  
 Golden Couture

418-875-0571 / 418-455-4546  
 438, Élégance, Fossambault-sur-le-Lac, G3N 2R6

**GILLES SIMARD**  
 ARPENTREUR GÉOMÈTRE

5250, 3<sup>ème</sup> Avenue Ouest  
 Suite 120  
 Québec (Qc) G1H 6G7  
 Tél.: (418) 823-8588  
 Fax: (418) 823-9800  
 g.simard@geometris.ca

Votre notaire,  
 un partenaire de confiance!

**Mario Boilard**  
 Notaire et conseiller juridique

**BOILARD, RENAUD**  
 BOILARD INC.

Téléphone: 418 875-1671

5, rue Laurier  
 Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

mboilard@notarius.net  
 www.boilardrenaud.com

**CJC**  
 Construction Jacques-Cartier

**CONSTRUCTION • RENOVATION**  
 RÉSIDENTIELLE & COMMERCIALE

Tél.: 418-875-4105  
 418-875-0899  
 3058, route Fossambault, C.P. 208  
 Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
 Québec, G3N 2V7  
 info@cjcqc.com

**GARAGE MARCOTTE & FILS**

4449, rue Fossambault, Ste-Catherine-de-la-J.C. (Québec) G3H 1T1  
 418 875-2989  
 www.garagemarcotte.com

**ROCHE**

Équipe B&B, Groupe L'Oréal  
 30, St-J. 1000-Québec-Busé (Québec), Bureau 300  
 Québec (Québec) Canada G1W 2T4  
 Tél.: 418 524 9440  
 roche.ca

**AG**  
**ANDRÉ GABRIEL inc.**  
 Entrepreneur Décisives

Résidentiel  
 Commercial  
 Installation  
 et réparation

Fossambault-sur-le-Lac  
 et Québec métro

Tél.: 418 875-3245  
 Cell: 418 802-7318  
 andregabrielgabriels.com

Via Capitale Sélect®  
 Agence Immobilière

**Benoit Lepage**  
 Courtier immobilier

418, avenue des Postes, Box 150  
 Québec (Québec) G1V 1B8  
 Tél.: 418-637-2333 Fax: 418-637-4788  
 Sans Frais: 1 866 875-4537  
 Cell: 418 875-4337  
 benoit@lepage.com  
 www.lepage.com

**GNI INSPECTION IMMOBILIÈRE**

Robert Lacombe, ing.  
 Ingénieur (Membre O.I.C. 3028)

3255, rue Marie-Victorie  
 Québec (Québec) G1T 4T7  
 Tél.: 418-520-8814  
 Fax: 418-667-7939  
 Courriel: robert.lacombe@gniconspection.com

**Denis Beaudin**  
 Courtier immobilier agréé  
 418 952-5780

**Lyne LePage**  
 Courtier immobilier  
 418 544-1699

**À VENDRE PAR LE PROPRIÉTAIRE**

**Bureau: 418 915-9600**

**DLT**

**DENIS L. TREMBLAY**  
 ARPENTREUR GÉOMÈTRE

222, rue Saint-Jacques  
 Bureau 411, Québec (Québec)  
 G1R 4K6  
 www.dltsurvey.com  
 info@dltsurvey.com

Bureau: 418-456-8886  
 Sans Frais: 1-877-645-8882  
 Tél.: 418-456-8882

**Heenan Blaikie Aubut**

Pierre C. Bouchard  
 T. 418 662-4761  
 F. 418 321-1757  
 pierre.bouchard@hba.com

900, boulevard Laurier, Bureau 900  
 Québec (Québec) G1R 2R1

www.heenanblaikie.com, 1000, rue de la Sagouine, Bureau 1000, Québec (Québec) G1V 1S2, 418-684-9464, pierre.laurin@heenanblaikie.com andre.lemay@heenanblaikie.com